

ARRÊTÉ N° 2026-37

Portant nomination des candidats admis à la classe Prépa Talents numérique de l'Ouest Francilien - Diplôme Carrières Justice-Sécurité-Défense de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye au titre de l'année universitaire 2026-2027

Le directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret N° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;

Vu l'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire ;

Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu l'élection de Monsieur Emmanuel BLANCHARD en qualité de directeur par le conseil de l'Institut en date du 19 novembre 2024 ;

Vu la convention relative au versement d'une subvention « Prépas Talents » conclue le 20 avril 2026 entre le Ministère de l'action et des comptes publics et CY Cergy Paris Université ;

ARRETE

Article 1^{er}

Sont admis à la classe Prépa Talents numérique de l'Ouest Francilien - Diplôme Carrières Justice-Sécurité-Défense de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, au titre de l'année universitaire 2026-2027, les candidats suivants figurant sur la liste principale :

BALMINE Lorenzo
BALANCA Rose
BLOUIN Manon
CORNU Clémence
DESFERET Ophélie
DUMONT Pierre-Christophe
GIRARDOT Marion
KLOUTSE Raphaël
MELBERG Mickaël
MINGARD Victoria
MOREAU Eugénie

OBTEL Antoine
OURAGA ZEZE Alicia
RATHINASINGAM Abilasa
WAELES Zoé

Sont inscrits sur liste complémentaire, par ordre de mérite, les candidats suivants, susceptibles d'être admis en cas de désistement d'un candidat figurant sur la liste principale :

1. HIRTI Linda
2. DEMAZIERE Etienne
3. NAOUFEL Djilali
4. BENSLIMANE Soraya
5. COUCHOT Mathilde
6. LEFEBVRE Lou

Article 2

La nomination est prononcée sous réserve de l'inscription administrative définitive et du respect des conditions réglementaires propres au dispositif Prépa Talents.

Article 3

La directrice de la classe Prépa Talents numérique de l'Ouest Francilien est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié selon les modalités en vigueur.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 2 septembre 2026

La directrice de la Prépa Talents
numérique de l'Ouest Francilien

Anne-Valérie Le Fur



Le directeur de l'Institut d'études
politiques de Saint-Germain-en-Laye

Emmanuel BLANCHARD
Sciences Po
Saint-Germain-en-Laye
Le Directeur
Emmanuel Blanchard

Affichage et publication le : 11 septembre 2026